



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 23/11/2016

Point 1. Approbation des PV CHSCT du 29/06/16 et du 29/09/16, pour avis

En dépit de quelques coquilles les PV ont été approuvés à l'unanimité.

Point 2. Tableau de suivi des questions de CHSCT en cours, pour information

Force est de constater que certaines questions CHSCT ne trouvent pas de réponses depuis 2012.

Les élus CGT de cette instance restent vigilants quant au suivi notamment des éléments suivants:

- Plan d'évacuation en cas d'incendie
- Marché travaux SSI N°2
- Problèmes de canalisation aux Tuileries
- Prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) dans les PC
- Ambiance thermique dans les salles des Objets d'Art Mobilier XVIII^{ème}
- Equipement de Poste de Travailleur Isolé (PTI) pour les agents dits « isolés » sur leur poste de travail
- Résultat des mesures de bruit dans les trièdres sous pyramide et dans l'espace billetterie

De façon générale, nous déplorons les retards récurrents pris par la DPAJ pour traiter dans des délais raisonnables des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité des agents.

Point 3. Présentation du projet phase PRO Centre de Conservation du Louvre Liévin, pour avis

La CGT a rappelé que les raisons qui ont présidé à l'élaboration de ce projet ont fait l'objet de vives critiques menées au premier rang par les personnels scientifiques de conservation, fondées non seulement sur des arguments scientifiques (menaces pesant sur les missions mêmes des personnels de conservation et l'avenir de la recherche) mais aussi économiques. Ces critiques ont donné lieu à plusieurs expressions qui ont conduit, en particulier, à saisir l'autorité ministérielle de tutelle ainsi qu'à une forte mobilisation marquée par la grève du 9 mars 2015 où le Musée du Louvre a fermé ses portes.

La CGT estime que l'expression des personnels concernés aurait gagné à être considérée avec plus d'attention ce qui aurait évité la manifestation de la souffrance dont ils témoignent.

En effet, un examen s'impose tant pour les conditions de travail des agents qui seraient amenés à travailler sur ce site que pour les inquiétudes et le désarroi déjà existants au sein des personnels scientifiques de conservation.

Les points abordés par la direction lors de sa présentation ont été les suivants :

- Aspect extérieur définitif du bâtiment
- Accès piétons et véhicules
- Sécurité incendie
- Bureaux des personnels
- Espaces de vie
- Sanitaires
- Aire de livraison
- Ateliers de traitement, réserves.

Sur l'ensemble de ces questions, la CGT n'a pas manqué de pointer toutes les insuffisances dont ce projet est déjà porteur.

Par conséquent, la CGT a voté contre ce projet.

Au côté des Organisation Syndicales (OS) SUD et FSU, la CGT a expressément demandé à ce que les conditions de travail de l'ensemble des agents concernés par ce projet soient examinées dans le cadre d'un CHSCT exceptionnel.

La direction s'est engagée à tenir cette instance dès les premiers mois de l'année 2017.

Point 4. Document Unique de l'Evaluation des risques Professionnels (DUERP) de la Direction des Ressources Humaines (DRH), pour avis

Ont été présentés aux OS, le DUERP de la DRH et le plan d'action en fonction de la cotation des risques et de la récurrence des situations dangereuses.

Cette cotation semble critiquable au regard de la CGT d'où son abstention au vote.

Point 5. Compte-rendu de la visite CHSCT des nouvelles salles Sully appelées désormais « Rotonde Sully », pour information

Des questions de forme ont été abordées sur ce sujet (pictogrammes d'indication des extincteurs, couleur de signalisation de certains éléments de sécurité, hauteur des podiums).

Les OS regrettent que l'administration n'ait pas abordé le sujet sous l'angle des effectifs (nombre de postes, rotation des agents, basse luminosité, sièges pour ces agents). Notons que la CGT était la seule organisation syndicale présente (lors de la visite); la DAPS était également absente.

Point 6. Visite CHSCT (espace pyramide du 04/11/2016), pour information

Plusieurs problèmes (des malfaçons ou structurels importants) ont été soulevés :

- des placards mal faits,
- des portes qui se ferment mal,
- des peintures murales restent à faire,
- les tiroirs caisses ne sont pas conformes,
- une caisse est hors service,
- le poste d'accueil pour personnes en situation de handicap est mal conçu et inutilisable,
- la signalisation et l'éclairage sont insuffisants,
- la climatisation et le plancher chauffant à régler,
- manque de chaises, d'extincteurs...

Point 7. Procédure à suivre en cas de détection de polluants à l'aire de livraison Lemonnier à partir des seuils d'alerte, pour information

L'administration a rappelé, en préambule, que la détection des polluants dans les aires de livraison est réalisée en continu aux moyens d'une centrale d'analyse de gaz installée dans le PCZ Lemonnier. Elle a précisé les consignes à appliquer de jour comme de nuit. Ces dernières concernent :

- Les mesures à prendre en cas d'atteinte ou de dépassement du seuil d'alerte
- Les mesures à prendre en cas d'atteinte ou de dépassement du seuil d'évacuation.

La CGT a demandé à ce que soit transmis aux OS le résultat de mesures de gaz relatives aux ateliers d'électromécanique et d'éclairage. Elle a également réclamé que ces ateliers soient inclus dans ces procédures. La CGT a demandé que le point passe pour avis et a voté pour, sous réserve de prise en compte de nos remarques.

Point 8. Projet de charte de déontologie du Musée du Louvre, pour information

La CGT déplore que l'administration n'ait fait qu'une place très tardive aux OS pour faire part de leurs observations dans l'élaboration de cette charte.

Regrettant cette absence de concertation, nous avons relevé que les valeurs collectives affirmées dans cette charte auraient gagné à être mieux définies.

Par ailleurs, nous considérons que ce projet ne fait pas état de la spécificité culturelle propre à notre établissement.

Enfin, la charte mériterait d'être d'avantage étoffée dans son contenu.

Pour toutes ces raisons, nous avons obtenu qu'un travail plus fourni et en meilleure concertation prolonge l'élaboration de cette charte.

Point 9. Questions diverses

Ce point permet aux OS d'aborder les sujets pour lesquels ils ont été sollicités par les agents.

Lors de ce CHSCT, les questions importantes ont été les suivantes :

- Présentation du Retour d'expérience (RETEX) PPRI
- Maintenance sur la carte de décharge kilométrique du véhicule de transport du Service des Ateliers Muséographiques (SAM)
→ L'administration s'est engagée à trouver la personne compétente sur ce marché de maintenance.
- Maintenance des ventilo-convecteurs
→ Selon l'administration, le matériel obsolète concerné sera changé à l'horizon 2020.
- Procédure Fiche d'Evaluation des Besoin (FEB) de la DPAJ
→ A suivre l'administration, il faut distinguer selon 2 types de FEB :

- Les maintenances courantes qui passent par un circuit habituel sous couvert du conducteur de travaux en charge du sujet abordé (climatisation, plomberie...) et qui sont traitées à court terme (pas de délais précis fournis par la DPAJ...).
- Les demandes de travaux qui nécessitent une étude plus approfondie pour lesquelles aucun délai n'a été également transmis...

- Travaux de désamiantage au C2RMF

La CGT considère qu'une information claire aurait dû être donnée aux agents de nuit qui font leur ronde dans les espaces concernés. Alors que le service médical était disposé à fournir cette information, la DAPS n'y a, semble-t-il, trouvé aucun intérêt...